

COMMUNE DE BON-ENCENTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du LUNDI 28 JUIN 2021 à 18 h
(Extrait du Registre)

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 28 JUIN à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCENTRE légalement convoqué le 16 juin 2021, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Étaient présents : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, Mme CHATOT Magali, M. MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, Mr BIELLE-BIARREY Laurent, Mme VILLA Pierrette, Mme PAILHORIES Anne, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. DEGUIN Gérard, M. COUDERC Patrick, Mme FERRAND Isabelle, M. ROULET Pascal, M. GALABERT Vivian, M. VALERO Jean-Michel, Mme TABANON Chantal, M. GABEN Stéphane, M. JEANNE Vincent, Mme LAFFAGE Stéphanie, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme DERHOURHI Martine, Mme BARRAULT Simone, M. VIDAL Jean-Christophe, M. SCHEIFF Yanik.

Étaient représentés :

M. BRUNOT Philippe pouvoir à Mme DERHOURHI Martine
M. BRUGIDOU David pouvoir à Mme LAMY Laurence.

Absente :

Mme ESPINASSE France.

Magali CHATOT a été désignée secrétaire de séance.

2021.30 - OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION QUINZAINE COMMERCIALE.

VOTE : 28 voix Pour.

Mes Chers Collègues,

I - Exposé des motifs :

L'association des commerçants « les vitrines Bon-Encontraises » envisage l'organisation d'une quinzaine commerciale du 17 septembre au 1er octobre 2021.

Cette action intitulée « la rentrée des commerçants » se fera en partenariat avec la mairie et l'agence du commerce d'Agen (assure la rédaction du règlement du jeu, et nous fait bénéficier de ses contacts...)

A ce jour, l'association des commerçants compte 28 adhérents mais la liste des commerçants participants n'est pas encore arrêtée et le sera début septembre.

Le principe de la quinzaine commerciale est de donner la possibilité à chaque client qui achète pour 10 euros ou plus dans le commerce participant, de concourir aux 2 tirages de la tombola (ticket de tombola avec nom prénom numéro de tel à glisser dans urne dans chaque commerce participant).

Les 2 tirages au sort auront lieu en mairie, un en fin de 1ère semaine soit le 24/09 et un en fin de 2ème semaine soit le 1/10. Ces tirages seront possibles par le fait que chaque commerçant participant devra ramener son urne en mairie à 18h00 le vendredi soir. Les tirages au sort se feront en présence du président des commerçants et de Mme Le Maire.

Chaque gagnant sera averti par téléphone ou sms pour une remise des lots le samedi 2/10 à 18h30 ou 19h sur la place de la basilique.

Les tirages bénéficieront de lots identiques à savoir :

- Pour 9 000 euros de lots : 2 vélos électriques pour une valeur totale de 3 000 € et 6 000 € de bons d'achat à valoir chez les commerçants participants.
- La validité des bons d'achat sera de 6 mois à partir du 2/10/2021.

L'association « les vitrines Bon-Encontraises », dont le président vient très récemment de prendre ses fonctions, a souhaité s'investir pour redynamiser le tissu commercial local après une période difficile pour les commerces de proximité.

Cette initiative doit être saluée et accompagnée financièrement. A ce titre, nous avons sollicité l'Agglomération d'Agen pour une participation à parité avec la Commune de Bon-Encontre.

A cet effet, je vous propose :

D'ATTRIBUER une subvention de 5 000 € au profit de l'association « les vitrines Bon-Encontraises », pour l'organisation de la quinzaine commerciale et au titre du soutien des actions qu'elle pourra mener pour animer le tissu commercial local.

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir vous prononcer favorablement pour l'octroi de cette subvention exceptionnelle étant précisé que les crédits afférents sont inscrits au compte 6574 du BP 2021.

Je vous remercie, Mes Chers Collègues de bien vouloir en délibérer.

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
A l'unanimité**

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 5 000 € au profit de l'association « les vitrines Bon-Encontraises », pour l'organisation de la quinzaine commerciale et au titre du soutien des actions qu'elle pourra mener pour animer le tissu commercial local.

DIT QUE que les crédits afférents sont inscrits au compte 6574 du BP 2021.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois
à compter des formalités de publication et de transmission
en Préfecture.
Affichage le 5 juillet 2021

Pour copie conforme

Madame Le Maire

Laurence LAMY

